

Les aides à l'emploi abusives pourront être sanctionnées

WALLONIE Des étrangetés dans l'utilisation des mesures de soutien

- Le ministre Pierre-Yves Jeholet (MR) poursuit son projet de réforme des APE.
- Il a écrit aux 4.000 employeurs, communes et acteurs du non-marchand.
- Mais il durcit le ton en activant un comité interministériel pour mettre fin au laxisme et sanctionner.

En Wallonie, le projet de réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) n'en finit pas de faire des vagues. Pierre-Yves Jeholet (MR), le ministre de l'Emploi, persiste pourtant : « La bonne utilisation de l'argent public est un principe de bonne gouvernance qui m'est très cher. » Qu'il s'agisse de la réforme ou de la fin de l'amnistie pour les sommes indûment versées (*Le Soir* du 4 avril), l'opposition se déchaine. Le PS appelle à « la mobilisation générale contre un projet qui plonge 60.000 travailleurs et 4.000 employeurs dans l'incertitude la plus profonde ».

Ces deux chiffres posent les enjeux du dossier. Il faut y ajouter celui-ci : ces aides APE pèsent à elles seules un milliard d'euros par an. Elles consistent à la fois en « points APE » qui permettent de payer les salaires et en réductions de cotisations sociales au profit des employeurs. Les points APE mobilisent à eux seuls près de 700 millions : 52 % pour le non-marchand et 42 % pour les pouvoirs locaux, auxquels il faut ajouter les 6 % réservés par convention à l'enseignement.

La réforme du gouvernement MR-CDH part d'un constat. En 2002, les APE ont été conçues pour soutenir le retour sur le marché du travail de personnes en grande difficulté. Aujourd'hui, elles servent à financer des politiques sociales ou culturelles ou des villes et communes dont certaines ont l'art de gérer le dispositif pour en tirer un maximum de profit : emplois à peu de frais et économies fiscales.

Si le libéral Jeholet veut imposer sa réforme, c'est aussi parce que le décret de 2002 a été appliqué avec beaucoup de largesse

Dans le non-marchand, des centaines de projets vivent grâce aux aides APE. « Notre secteur a créé énormément d'emplois ces dernières années et le ministre semble vouloir le laisser au milieu du gué », déplore ainsi Stéphane Emmanuel, le président de l'Union des entreprises à profit social (Unipso).

Un seul exemple : la Fédération du théâtre-action regroupe 21 troupes qui emploient 40 équivalents temps plein (ETP) grâce aux points APE. La Compagnie du Campus est de celles-là : quatre ETP sur les sept emplois qu'elle mobilise sont subsidiés par ce biais. Le constat du directeur Giovanni Orlandi est clair : « Cette aide est fondamentale pour nous, en plus du contrat-programme dont nous bénéficions. Nous avons 32 points APE, ce qui équivaut à 95.000 euros d'aides directes. Si on touche à cette pierre de l'édifice, un travail de 48 ans s'écroulera. Nous gérons de l'humain, ici. Nous ne pouvons pas entrer dans une logique commerciale. »

Les communes retiennent leur souffle. Exemple : La Louvière bénéficie de 1.275 points (3,9 millions) et son CPAS de 511 points (1,6 million). Les réductions de cotisations sociales avoisinent les 2,8 millions par an. Les points APE concernent 320 agents communaux et 130 agents du CPAS. « Toute personne à engager doit être porteuse du fameux

passerport APE qui dit de combien de points elle peut bénéficier », reconnaît le bourgmestre Jacques Gobert (PS).

Celui qui est aussi président de l'Union des villes et communes est inquiet : « Si ce sont les ministres fonctionnels qui orientent les moyens à l'avenir, leurs choix ne seront pas forcément ceux des responsables locaux », explique-t-il en annonçant que des simulations seront réalisées pour mesurer l'impact de la réforme sur les finances communales.

Pour les provinces, les choses sont simples : dès 2020, elles ne pourront plus bénéficier de points APE. « En Hainaut, nous allons perdre 1,7 million, regrette le directeur général Patrick Mélis. On ne peut pas nous reprocher grand-chose : la moitié des employés APE sont sans qualification et nous ne pratiquons pas l'ingénierie fiscale. »

De quoi attendre le ministre de l'Emploi ? Il en faudra bien plus. Si le libéral Jeholet veut imposer sa réforme, c'est aussi parce que le décret de 2002 a été appliqué avec beaucoup de largesse. On a déjà parlé ici des subventions excédentaires qui ne seront jamais récupérées par la Région après des décisions des ministres Antoine (CDH) et Tillieux (PS) : cette double amnistie pèse 50 millions entre 2003 et 2009.

Mais il y a aussi la question des sanctions. L'administration et l'Inspection économique et sociale suivent de près l'utilisation des aides. Des points APE ont été attribués pour des activités commerciales (manèges, auberges de jeunesse...), à des universités pour de la recherche, à des syndicats pour de la formation, à des projets bruxello-wallons sans ancrage au sud du pays, à des homes accueillant uniquement des Français...

« Tout cela pose au moins question, conclut le ministre. L'administration a fait son travail. Mais la conférence interministérielle qui doit proposer des sanctions au ministre ne s'était jamais réunie depuis le début de la législature. C'est terminé : il y aura une réunion par mois. Les employeurs pourront s'y défendre. En attendant la réforme, je valide toutes les demandes de renouvellement d'aides, mais je refuse les nouveaux dossiers et les extensions. » ■

ERIC DEFFET

LA RÉFORME

La lettre du ministre aux 4.000 employeurs

Pierre-Yves Jeholet vient d'écrire aux 4.000 employeurs concernés. « La répartition actuelle des subventions est inéquitable : certains bénéficiaires se sont vu octroyer plus de points que d'autres sans que des critères objectifs ne puissent le justifier. Certains bénéficient de points à durée indéterminée quand d'autres n'en bénéficient qu'à durée déterminée, et ce, sans réel fondement (...) Dans sa forme actuelle, le dispositif ne permet pas d'en maîtriser le budget, qui a évolué de manière explosive au fil des années (...) Il s'est éloigné de son objectif initial, à savoir l'insertion dans le marché du travail, en particulier des publics les plus fragilisés (...) La réforme garantit le maintien du budget global du dispositif APE actuel et en constitue un fondement important (...) La réforme responsabilisera les ministres fonctionnels par rapport à l'enveloppe budgétaire concernant les projets relevant de leurs compétences. »

Jeholet « Il n'y aura pas de bain de sang social »

ENTRETIEN

Votre réforme des aides à la promotion de l'emploi provoque la colère de l'opposition et les inquiétudes des communes et du secteur non marchand. Qu'avez-vous à leur répondre ?
D'un point de vue global, il n'y aura pas de bain de sang social. Les montants prévus pour ces aides sont maintenus. Mais il faut reconnaître que les points APE ne sont plus une politique de remise à l'emploi.

On est poussé à côté de l'objectif. Les bénéficiaires sont parfois des universitaires. Des employeurs en ont profité pour engager un juriste, un paysagiste, un architecte... Dans les faits, nous sommes déjà dans un soutien structurel à des politiques fonctionnelles. La réforme va intégrer cette réalité.

Mais pas de pertes d'emploi ?

Les ministres fonctionnels, pour les pouvoirs locaux, l'action sociale ou le tourisme par exemple, recevront une enveloppe sur base des ventilations des années 2015 et 2016. A eux d'orienter ce budget selon leurs priorités. S'il y a un peu de casse sociale, il en ira de la responsabilité des ministres qui peuvent envisager de réajuster la destination des moyens. Mais qui est mieux placé que le ministre fonctionnel pour prendre ce type de décision ? Jusqu'à présent, le ministre de l'Emploi décide seul et l'avis de ses collègues n'est pas contraignant. Les choix ont souvent été faits à la tête du client.

Des points APE profitent à des secteurs qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les ministres socialistes ont été très critiques pour votre réforme...

Je dis à Rudy Demotte et aux autres :

« Du calme, les amis ! Heureusement que la Wallonie a été présente pour soutenir vos politiques à travers ces aides... » Grâce aux points APE, la Fédération distribue une part de l'argent wallon. Je rassure tout le monde : cela restera le cas à l'avenir par l'intermédiaire des ministres compétents. Mais nous voulons garder la situation sous contrôle à travers des conventions entre les deux entités, comme il en existe déjà une pour l'enseignement.

Et le soutien au sport et aux sportifs ?

Cas de figure intéressant. Les points APE ont été prévus pour favoriser le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées. Je pose donc la question : ce dispositif doit-il soutenir les sportifs de haut niveau ? Une équipe cycliste ? Des clubs de D1 de basket ?

Et quelle est votre réponse ?

Je n'en suis pas convaincu... Mais à l'avenir, ce sera ou non le choix du ministre des Sports. Il prendra ses responsabilités. On a vu un peu de tout : des subventions déguisées à des petits clubs de foot, des aides pour tenir la buvette... Le ministre fonctionnel devra établir des critères d'attribution, publier le cadastre des bénéficiaires pour assurer la transparence.

Avez-vous l'assurance qu'une fois gérés par les ministres, ces moyens resteront attribués à l'emploi ?

Je le répète : il y aura sans doute ici ou là des correctifs en fonction des priorités. Mais l'emploi reste bien sûr au cœur du dispositif. Pas question d'affecter ces moyens à des investissements, par exemple ! Les contrôles seront stricts. ■

Propos recueillis par
E.D.